



FIN DES RENSEIGNEMENTS EN DROIT DU TRAVAIL DANS LE JURA

Depuis quelque temps, les salariés ne savent pas où trouver une information relative au droit du travail. Dans le Jura la DREETS (anciennement Inspection du Travail) se doit d'assurer le service public de renseignements en droit du travail.

Après avoir cherché la cause, il s'avère que les deux agents en charge de ce service ont quitté leur fonction et que personne ne les a remplacés. La continuité du service public si chère à nos politiques « *lorsqu'il s'agit de taper sur les grévistes qui entravent la continuité du service public* » n'est plus assurée. Ces mêmes politiques qui parlent de "prise d'otages" lors des journées de grèves qui "entravent la continuité du service public" seront-ils aussi virulents contre cette entrave à la continuité du service public ? Il n'y a plus personne pour répondre aux salariés en détresse, que ce soit en présentiel, par mail ou par téléphone. Le conseil des quelques 100.000 travailleurs jurassiens n'est-il pas utile aux yeux de l'état ? Avec les attaques sur les droits des travailleurs de ces dernières années, le peu de droits qu'il leur reste, les salariés ne peuvent pas en être informés.

Seule réponse de la DREETS « *Nous orientons l'utilisateur vers la plate-forme téléphonique régionale et vers les sites dédiés (code du travail numérique notamment).* » Vous conviendrez que pour des salariés non- initiés au droit du travail, cette démarche est très complexe.

La CGT, la FSU et SUD revendiquent que le service de public de renseignements en droit du travail soit renforcé rapidement par le recrutement à minima de 2 agents pour pouvoir répondre aux demandes des salariés. La défense des droits des travailleurs doit rester la priorité dans cette période marquée par des plans de licenciements de masse.